

VILLE
DE
GODERVILLE



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Budget du Centre Communal d'Action Sociale

La section fonctionnement du budget primitif 2018 est constituée de la façon suivante :

DEPENSES		<i>Réalisé N -1</i>	<i>Prévisions</i>
A.6232	Fêtes et cérémonies	1 495.12	5 000.00
A.6561	Secours d'urgence	1 822.36	8 539.67
	Total	3 317.48	13 539.67

En fêtes et cérémonies, une prévision est inscrite pour un repas offert aux personnes âgées et un après-midi récréatif à l'attention des jeunes scolarisés sur les écoles de la ville.
Pour les secours d'urgence, le CCAS répond à des demandes d'aides financières d'ordre alimentaire et à vocation sociale.

RECETTES		<i>Réalisé N -1</i>	<i>Prévisions</i>
A.002	Excédent reporté	10 147.12	10 539.67
A.7031	Concessions cimetière	1 300.03	1 000.00
A.7474	Subvention communale	2 000.00	2 000.00
A.758	Remboursement des avances		
A.7713	Produits exceptionnels	410.00	
	Total	13 857.15	13 539.67

Au vu des dépenses inscrites au budget 2018, l'équilibre est obtenu par

- la reprise de l'excédent 2017,
- le versement d'une subvention communale,
- l'encaissement du tiers du produit des concessions cimetières.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 28 mai 2018

Le Maire, Guy Fontanié,

